

DSFM (1993 au présent)

Chronologie des événements

4 mars 1993 - La Cour suprême du Canada, dans le renvoi des parents francophones du Manitoba, affirme que l'article 23 de la Charte garantit aux Franco-Manitobains un degré maximum de gestion de leurs écoles françaises.

17 mai 1993 - Le gouvernement dépose en chambre le projet de loi 34, "Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (gestion des écoles françaises)". La Cour suprême donne à la Commission scolaire franco-manitobaine le droit exclusif de gérer les programmes scolaire français gouvernementaux.

1993 - Les parents des élèves des écoles françaises de La Broquerie, Sainte-Anne, Lorette, Île-des-Chênes, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Léon, Saint-Lazare, Saint-Boniface (Taché, Louis-Riel, Précieux-Sang, Lacerte) et Saint-Vital (Lavallée) indiquent massivement (moyenne de 94% des intentions) qu'ils veulent faire partie de la nouvelle Division scolaire de langue française.

Juillet 1993 - La Division scolaire franco-manitobaine no. 49 (DSFM) est ainsi créée par la loi 34 manitobaine adoptée par le gouvernement conservateur du premier ministre Gary Filmon.

Septembre 1994 – Vingt écoles sont transférées sous la tutelle de la DSFM. Lors de sa première année, il y a plus de 4 200 élèves inscrits dans les écoles suivantes: Collège Louis-Riel, École Gabrielle-Roy, École Lacerte, École Lagimodière, École Lavallée, École Noël-Ritchot, École élémentaire Notre-Dame-de-Lourdes, Institut collégial Notre-Dame-de-Lourdes, École Pointe-des-Chênes, École Saint-Georges, École Précieux-Sang, École élémentaire Saint-Jean-Baptiste, Collège Saint-Jean-Baptiste, École Saint-Joachim, École communautaire Aurèle-Lemoine, École Saint-Lazare, École Saint-Léon, École Saint-Pierre, École Sainte-Agathe et École Taché.

1995 – L'école de Laurier se joint à la DSFM.

1998 – L'école (indépendante) de Saint-Claude se joint à la DSFM.

2002 – La DSFM accueille l'école Roméo-Dallaire de Saint-James, ouverture de l'École Christine-Lespérance et la fusion des écoles de Saint-Jean-Baptiste.

2004 – La DSFM accueille l'école française de Brandon, mais ferme quelques temps après l'école de Saint-Léon.

2005 – Fermeture de l'école Saint-Léon et relocalisation de l'École Saint-James.

2007 – Ouverture du Centre scolaire Léo-Rémillard pour les élèves de la 7^e, 8^e, et 9^e année de Christine-Lespérance.

2010 – Ouverture officielle de l'École communautaire La Voie du Nord et la relocalisation de l'école communautaire Aurèle-Lemoine

2017 – La DSFM achète le camp Moose Lake.

L'ouverture officielle du bureau divisionnaire de la DSFM (1996)

Ouverture du bureau divisionnaire de la DSFM à Lorette en octobre 1996. Il y a plus d'information dans l'article où l'on trouve cette photo.



DSFM 1996 à 1997 (2). Octobre 1996. Fonds La Liberté, SHSB 96973. Centre du patrimoine, Winnipeg, Manitoba, Canada.

"Site de la nouvelle école française Sud Saint-Vital" (1999)

Site de construction pour la nouvelle école française Sud Saint-Vital qui deviendrait l'École Christine-Lespérance (ouverture en 2002).

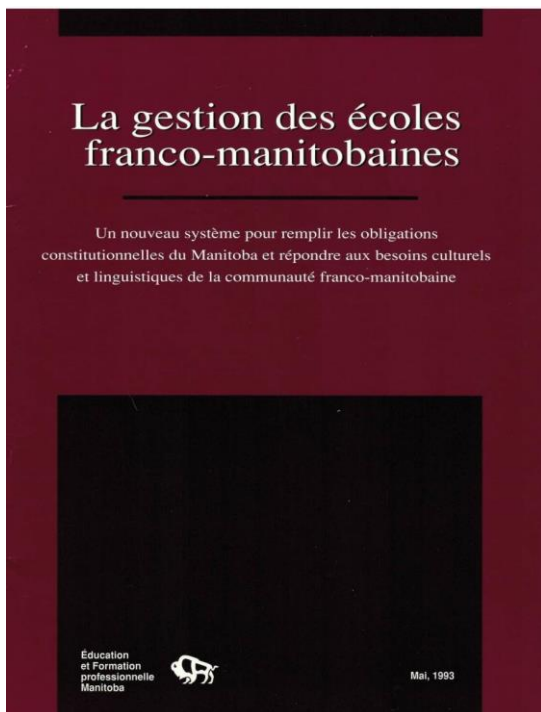


DSFM 1998 à 1999 (1). Décembre 1999. Fonds La Liberté, SHSB 96973. Centre du patrimoine, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Gouvernement du Manitoba : gestion des écoles franco- manitobaines (1993)

Rapport de l'Éducation et Formation professionnelle au Manitoba intitulé "La gestion des écoles franco-manitobaines: Un nouveau système pour remplir les obligations constitutionnelles du Manitoba et répondre aux besoins culturels et linguistiques de la communauté franco-manitobaine".

Couverture



Pourquoi le gouvernement établit-il la gestion des écoles franco-manitobaines?

La Constitution canadienne accorde une reconnaissance spéciale aux langues française et anglaise. L'article 23 de la **Charte canadienne des droits et libertés** garantit les droits de la minorité anglophone au Québec et ceux de la minorité francophone ailleurs au Canada. Cet article accorde aux enfants des parents de la minorité linguistique le droit de recevoir, dans leur langue, l'enseignement primaire et secondaire dans des écoles publiques.

À la suite d'une contestation judiciaire intentée en Alberta, la Cour suprême du Canada a rendu en mars 1990 une décision qui s'applique à toutes les provinces. La Cour a interprété l'article 23 et a jugé que celui-ci accorde aux minorités de langue officielle le droit de gérer et de contrôler leurs propres écoles, là où le nombre le justifie. La Cour a également souligné que chaque gouvernement provincial devrait concevoir, pour la minorité, un système de gestion scolaire qui convienne aux besoins et à la situation particulière de sa province. Au Manitoba, plus de 5,400 élèves sont actuellement inscrits à des programmes de français langue première dans 27 écoles.

À l'automne de 1990, le gouvernement du Manitoba a constitué un groupe de travail chargé de le conseiller sur l'établissement d'un système de gestion scolaire pour la minorité francophone. Le Groupe de travail sur la gestion des écoles franco-manitobaines a recommandé de créer une division scolaire francophone pour gérer les écoles manitobaines où sont offerts des programmes français. En mars 1992, le gouvernement a appuyé l'établissement d'une telle division scolaire.

Dans sa décision rendue publique le 4 mars 1993, la Cour suprême du Canada a approuvé l'établissement, au Manitoba, d'une division scolaire francophone indépendante dont la gestion et le contrôle reviendraient exclusivement à la minorité de langue française. La Cour a aussi déclaré que le gouvernement manitobain devait mettre sur pied un tel système «sans retard».

Pour toutes ces raisons, une division nouvelle scolaire francophone sera établie sous peu au Manitoba.

Comment fonctionnera la nouvelle division scolaire francophone?

Quelles seront ses responsabilités?

La nouvelle division sera chargée de dispenser les programmes d'éducation aux enfants de la minorité linguistique, comme l'exige l'article 23 de la **Charte canadienne des droits et libertés**. En vertu de la Charte, il faut offrir l'instruction dans la langue de la minorité partout dans la province où un nombre suffisant de parents visés par l'article 23 souhaitent cette instruction pour leurs enfants. Au Manitoba, ces parents appartiennent surtout à la minorité de langue française.

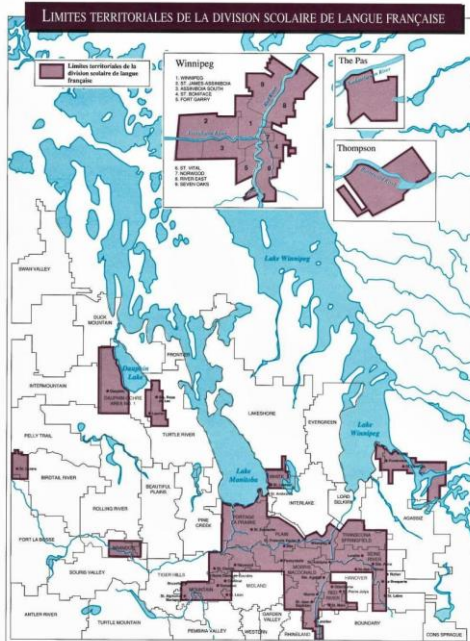


TABLEAU 1 - ÉCOLES À PROGRAMME HOMOGÈNE

ÉCOLE	DIVISION SCOLAIRE	NOMBRE D'ÉLÈVES À L'AUTOMNE 1992
Collège Louis-Riel	Saint-Boniface N° 4	464
École Lacerte	Saint-Boniface N° 4	385
École Taché	Saint-Boniface N° 4	267
École Provencher	Saint-Boniface N° 4	315
École Lavallée*	Saint-Vital N° 6	471
École Précieux-Sang	Norwood N° 8	309
École Gabrielle-Roy	Rivière-Seine N° 14	276
École Saint-Joachim	Rivière-Seine N° 14	286
École Noël-Riichot	Rivière-Seine N° 14	167
École Pointe-des-Chênes	Rivière-Seine N° 14	286
École Lagimodière	Rivière-Seine N° 14	178
École élémentaire Saint-Jean-Baptiste	Rivière-Rouge N° 17	165
École Saint-Malo	Rivière-Rouge N° 17	201
École Sainte-Agathe	Rivière-Rouge N° 17	98
École élémentaire Notre-Dame	La Montagne N° 28	216
École Saint-Léon	La Montagne N° 28	27
Institut collégial Notre- Dame-de-Lourdes**	La Montagne N° 28	132
École Laurier	Turtle River N° 32	124
École Saint-Lazare	Birdtail River N° 38	120

* Cette école est construite sur le même terrain que la Lavallée School, laquelle offre un programme anglais à 225 élèves. Seule l'école Lavallée sera admissible au transfert à la division scolaire francophone.

** Cette école offre deux types de programmes français. Il y a 124 élèves inscrits à un programme français où au moins 75 % du temps d'enseignement se fait en français; les huit autres élèves sont inscrits à un programme français moins intensif.

TABLEAU 2 - ÉCOLES À PROGRAMME MIXTE

ÉCOLE	DIVISION SCOLAIRE	NOMBRE D'ÉLÈVES À L'AUTOMNE 1992
Institut collégial Windsor Park	Saint-Boniface N° 4	36 PP 340 A
Collège Saint-Jean-Baptiste	Rivière-Rouge N° 17	92 PT 29 PP 5 A
École élémentaire Saint-Pierre	Rivière-Rouge N° 17	163 PT 109 I
Institut collégial Saint-Pierre	Rivière-Rouge N° 17	109 PT 80 PP 9 A
Complexe scolaire Saint-Claude	La Montagne N° 28	184 PP 113 A
Institut collégial de Somerset	La Montagne N° 28	35 PP 21 A
École élémentaire Sainte-Rose	Turtle River N° 32	146 PP 28 A
Institut collégial Sainte-Rose	Turtle River N° 32	122 PP 106 A

PP - programme français où moins de 75 % du temps d'enseignement est offert en français
PT - programme français où plus de 75 % du temps d'enseignement est offert en français
A - programme anglais
I - programme d'immersion

La gestion des écoles franco-manitobaines. Éducation et Formation professionnelle Manitoba.
Mai 1993. Fonds Division scolaire franco-manitobaine, 0395/1471/8. Centre du patrimoine,
Winnipeg, Manitoba, Canada.

Article - "DSFM : 4285 Inscription" (1994)

ACTUEL

Une perte nette de 79 étudiants dans les 20 écoles

DSFM: 4 285 inscriptions!

C'est officiel: au 8 septembre, on dénombrait un total de 4 285 étudiants inscrits dans les 20 écoles de la DSFM, ce qui correspond à une baisse nette de 79. Mais comme les inscrits aux programmes de français partiel et d'immersion sont largement demeurés dans les divisions cédantes, le programme français connaît une hausse légère.

4 364 étudiants étaient inscrits dans ces mêmes écoles l'an dernier. Quand on considère la différence nette dans les inscriptions à Saint-Pierre-Jolys (- 98) et à Notre-Dame-de-Lourdes (- 65), il devient évident que les inscriptions ont augmenté dans plusieurs écoles.

La hausse est la plus forte au



photo: Jean-Pierre Dubé

Les inscriptions ont de quoi faire sourire le directeur général Raymond Bisson et le président Louis Tétrault.

Inscriptions

École	1993	1994
Louis-Riel	525	553
Taché	260	280
Lacerte	339	332
Précieux-Sang	298	265
Gabrielle-Roy	275	286
Saint-Joachim	288	283
Noël-Ritchot	180	190
Pointe-des-Chênes	265	290
Lagimodière	176	184
Saint-Jean (élem.)	159	157
Saint-Jean (sec.)	121	113
Sainte-Agathe	95	89
Notre-Dame (élem.)	211	160
Notre-Dame (sec.)	151	137
Saint-Léon	25	23
Saint-Lazare	124	141
Saint-Pierre (élem.)	270	172
Lavallée	490	510
Aurèle-Lemoine	72	77
Saint-Georges	40	43
Total	4 364	4 285

Collège Louis-Riel (+ 28), à l'école Pointe-des-Chênes (+ 25), à l'école Taché (+ 20), à l'école Lavallée (+ 20) et à l'école Saint-Lazare (+ 17). Ailleurs, les inscriptions au programme français sont demeurées à peu près stables, sauf à l'école Précieux-Sang (- 33).

Cette baisse est attribuable à deux facteurs, selon le directeur du Précieux-Sang, Michel McDonald. «Notre 11e année est allée à Louis-Riel (à cause du petit nombre d'étudiants) et on avait une 12e année de 37 élèves l'an dernier, à comparer avec 20 ou 21 cette année.»

À Notre-Dame, on anticipait les baisses. «Il n'y a pas de changement dans la programmation, explique le directeur de l'Institut collégial de Lourdes, Denis Bibault; c'est plutôt que des gens ont choisi d'adhérer à une autre division.»

Même son de cloche à l'élé-

mentaire: «On avait une grosse classe de 7e qui montait, souligne la directrice Marie Dacquay, et il y a un plus petit groupe à la maternelle.»

À Saint-Pierre, le nouveau directeur Daniel Faucher n'est pas surpris. «On a eu à peu près ce qu'on attendait.»

Quant au potentiel de développer la clientèle du réseau de la DSFM, on sait que des efforts ont été faits, entre autres, à Sainte-Anne-des-Chênes. On parle d'entendre le recrutement activement ailleurs dans la division.

«D'après le rapport Gallant, fait remarquer Michel McDonald, il y aurait une clientèle potentielle de plus de 7 000 élèves. Je ne suis pas certain que les francophones à l'ouest de la Rouge (à Winnipeg) connaissent leurs droits.»

Jean-Pierre DUBÉ

Ne cherchez plus Foule Faire

Article - "Improvisation : Les jeunes ont enfin leur propre ligue" (1995)

le PNA du gouverneur général et
voici qu'avec *Cendres de cailloux*,

Cendres de cailloux a aussi
porté chance au Théâtre Blanc de

PARIS, S'APRÈS LE MOUSSE ET
scène Gill Champagne, c'est la

Improvisation

Les jeunes ont enfin leur propre ligue!

Improvisation mixte ayant pour titre La naissance d'une affaire extraordinaire. Nombre de joueurs: environ 1 500. Catégorie: libre (mais soyons efficace, les temps sont durs!). Durée: aussi longtemps qu'on voudra jouer!

Nathalie Labossière

Alors que la Ligue d'improvisation du Manitoba (LIM) est en pleine remise en question depuis quelques mois, les jeunes du secondaire s'organisent. Le Conseil jeunesse provincial (CJP), en collaboration avec la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), se prépare à mettre sur pied une ligue d'impro qui inclura une douzaine d'éco-

les francophones de la province.

«Ça fait quatre ans que les jeunes nous en parlent, remarque Carmelle Mulaire du CJP. Par l'entremise de l'Association des conseils étudiants, ils nous ont transmis leur requête et c'est cette année que ça commence!»

Selon Diane Bruyère, coordinatrice des programmes et des services culturels à la DSFM, la création de la nouvelle division scolaire aide beaucoup à établir la ligue. Jusqu'à aujourd'hui, les jeunes devaient se contenter de tournois intra-muros ou encore pendant certaines rencontres culturelles comme Francotonne.

La ligue peut accueillir jusqu'à

12 équipes composées de huit joueurs des secondaires 3 à 5 et d'un entraîneur. Ces équipes se visiteront tour à tour, trois vendredis par mois, et les élèves de l'école hôte seront libres pendant l'après-midi pour assister au match. Les quarts de finale et les demi-finales auront lieu le 12 février dans le cadre du Festival du Voyageur. La finale se déroulera le 16 février au relais Pleine Lune.

Les élèves des secondaires 1 et 2 auront eux aussi la possibilité de développer leur talent en improvisation car des tournois seront organisés pour eux lors de rencontres culturelles entre les écoles.

Diane Bruyère affirme que la nouvelle ligue répond bien à certains objectifs pédagogiques. En plus de permettre aux jeunes d'apprendre à s'exprimer et de développer l'art oral, la ligue leur donnera la chance de se rencontrer et de se connaître. «C'est une autre occasion pour eux de parler en français!» Du côté des enseignants, l'improvisation peut leur permettre d'élaborer des stratégies de correction de façon à rectifier les erreurs de leurs élèves.

Carmelle Mulaire mentionne que le nouveau projet est suffisamment important pour que le CJP songe à embaucher un responsable de la coordination. Cette personne sera chargée de la formation des joueurs, des entraîneurs et des officiels en plus d'assurer le bon fonctionnement de la ligue.

Carole THIBEAULT

MAINTENANT OUVERT

le 11 octobre 1995 à 11 h

The
Chocolate Affair

Chocolats spéciaux pour toutes occasions.

Bonne fête, Merci, Guéris vite, etc.

840, chemin St. Mary's



Eugène et Solange Verrier

50^e anniversaire

C'est le 24 octobre 1945 que Eugène Verrier et Solange Courcelles se sont unis par le sacrement du mariage. Cinquante années de cheminement ensemble marquées de joies, de peines, de travail, d'espérance, de prières, de foi et d'amour.

Réunion annuelle

Article - Logo "Apprendre et grandir ensemble" (1996)

ACTUEL

La DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE ... en bref

Plus de 600 complices ont entouré et participé activement au dévoilement du logo officiel de la DSFM. En effet, les élèves prenant part à **SURBOUM 96** savaient depuis le début de l'après-midi du 6 juin à quoi ressemblait le logo de la DSFM. Les organisateurs de **SURBOUM 96** avaient orchestré le dévoilement avec la complicité des 600 élèves qui ont su garder le silence et donner un spectacle de haute qualité aux quelques mille parents venus les encourager et les applaudir. Finalement le moment tant attendu arriva et pendant le discours du président de la CSFM, M. Aurèle Boisvert, les 600 fanions portant le logo ont été distribués aux enfants qui pendant la chanson de la finale, *Qui a le droit?*, ont sorti, au signal donné, et agité leur fanion alors que la bannière avec le logo de la DSFM descendait et que les cloches de la cathédrale sonnaient à toute volée à cette occasion. Toute une soirée à ne pas oublier dans la mémoire collective de la DSFM. Bravo aux élèves des 4e, 5e, et 6e années de 16 écoles de la DSFM qui ont su captiver, faire rire et surtout démontrer beaucoup de talent.



*Apprendre
et grandir ensemble*

David McNair, auteur du logo de la DSFM

La DSFM avait, depuis février 1995 une devise : *Apprendre et grandir ensemble*. Il lui fallait illustrer cette devise et elle a sollicité de la part des artistes de la communauté des idées et des concepts. Après plusieurs mois de consultations, c'est l'artiste franco-manitobain, **DAVID McNAIR** qui a été choisi comme gagnant de ce concours de logo de la Division scolaire franco-manitobaine.

Originaire de Saint-Boniface, David est un artiste bien connu de la communauté franco-manitobaine. Il s'est lancé dans le concours parce qu'il avait une idée ou deux qui pouvaient servir à illustrer ce qu'est la DSFM, ce qu'elle représente et ce qu'elle va devenir.

Son travail graphique est bien connu dans le milieu, puisqu'il a travaillé pendant plusieurs années à Thebdomadaire *La Liberté* et depuis 1986, il a sculpté de nombreuses sculptures de neige pour le compte du Festival du Voyageur. Il a fait partie de l'équipe manitobaine de neiges à plusieurs reprises. Travaillant à son compte, David McNair est propriétaire de l'entreprise **Graphiq Communications**.

En présentant son logo, David écrivait :

Le personnage stylisé représente l'éducation en mouvement qui repose sur des bases solides tout en permettant la naissance d'idées, ce que symbolisent les personnages. De plus, ces personnages rappellent, mais cette fois-ci en mouvement, le symbole de la FPCP. Les couleurs - le jaune - les idées, la lumière, le rouge - l'action, la participation, l'ambition, le vert - l'espoir, la fondation, la solidité. Les couleurs ont été choisies en harmonie avec les couleurs du drapeau franco-manitobain. Merci DAVID!!!

90 ans plus tard, une place au soleil

En présentant le logo officiel et son auteur, le président de la DSFM, M. Aurèle Boisvert, faisait remarquer aux parents présents le 6 juin dernier, combien la DSFM puise ses racines dans un passé récent mais rempli d'histoire manitobaine et franco-manitobaine. Il a incité ses auditeurs à remarquer les liens entre le logo de la FPCP, l'histoire de la gestion scolaire et la devise de la DSFM :

Notre logo et notre devise racontent toute cette histoire. En effet, notre devise parle d'*apprendre et grandir ensemble*. *Apprendre*, c'est apprendre le passé et le présent et se souvenir pour l'avenir. *Grandir*, c'est devenir un groupe unique, un groupe qui n'a le même but, un groupe qui regarde vers l'avenir. Enfin le mot *ensemble* se retrouve dans notre logo et celui de la Fédération provinciale des comités de parents. Si vous regardez bien, vous verrez que les deux personnages qui sont présents dans notre logo, sont déjà présents dans celui de la FPCP. À la FPCP, ils nous ouvrent les bras, nous invitent à venir les rejoindre, à venir travailler ensemble. Dans celui de la DSFM, ils se tournent vers l'avenir. Ensemble, ils voient ce que nous voulons bâtir pour le prochain siècle, c'est-à-dire une communauté forte, une communauté sûre d'elle-même, une communauté qui sait où elle s'en va.

Toute une histoire à Saint-Léon : En effet, l'école de Saint-Léon a maintenant une structure de jeux toute neuve pour les enfants. Là encore, il s'agit d'un effort communautaire qui a porté fruit et qui montre l'exemple de ce que peuvent produire l'enthousiasme et le savoir-faire. En effet, depuis l'entrée de l'École Saint-Léon au sein de la DSFM, les parents de cette communauté s'étaient entendus pour que « la plus petite école de la DSFM » ait sa structure de jeux. Plusieurs mois plus tard et après avoir amassé 17 500 \$ et reçu 2 500\$ de la DSFM, les parents se retrouvaient les manches un samedi matin et se mettaient au travail. Dimanche soir, à la tombée du jour la structure était en place. Elle a été officiellement inaugurée le 30 mai dernier, en compagnie de toute la communauté de parents, le commissaire Adrien Caillier, le représentant régional Luc Labossière et le directeur général par intérim, Georges Druwe. Bravo!

Au Précieux-Sang on rajeunit à l'âge de 50 ans! Cette école fête en effet son demi-siècle cette année. Les parents ont organisé une kermesse pour prélever des fonds et ils ont réussi. L'École Précieux-Sang a entamé un virage important cette année et il est évident que les parents appuient les démarches qui sont faites pour continuer pendant encore un autre demi-siècle.

36 LA LIBERTÉ, la semaine du 14 au 20 juin 1996

Article - "Les nouveaux pensionnaires" (1996)

88 c + taxes

Vol. 83 n°26 Saint-Boniface, du 11 au 17 octobre 1996 Tél.: 237-4823 1-800-523-335



photo: Hubert Pantel

Les nouveaux pensionnaires

Quelque 200 personnes ont assisté à la cérémonie d'ouverture officielle du bureau divisionnaire de la Division scolaire franco-manitobaine, le 6 octobre à Lorette. Le printemps dernier, la DSFM a acheté le couvent pour une somme symbolique, à la suite d'une offre des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe.

Ouvert en 1957, le couvent a hébergé les membres de la congrégation religieuse et de nombreux pensionnaires. Les sœurs l'ont quitté en 1992 pour s'installer dans une maison du village. Le couvent abrite aussi une cloche historique, don de Jean-Baptiste Lagimodière à la paroisse en 1883.

Sur la photo, on reconnaît le ministre responsable des services en français, Darren Praznik, sœur Jacqueline Farmer (à gauche), Alexis Lagimodière-Grisé et le président de la DSFM, Aurèle Boisvert.

["Les nouveaux pensionnaires"](#). *La Liberté*. Le 11 octobre 1996, page 1.

Article - "DSFM : Bientôt la FUSION" (2009)

DSFM

Bientôt la FUSION

La Division scolaire franco-manitobaine met sur pied un nouveau mini-camp pour les jeunes, FUSION'09.

Camille SÉGUY

« **L**a FUSION, ce sera un camp de deux jours avec toutes sortes d'activités et d'aventures, pour les 9^e et 10^e années de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) », annonce le coordonnateur de la FUSION et agent des services culturels à la DSFM, Stéphane Tétreault.

L'événement, ouvert à toutes les classes de ces niveaux dans les écoles de la DSFM, aura lieu au parc provincial Birds Hill, à Winnipeg, les 11 et 12 juin 2009. Plus de 600 jeunes sont attendus.

« C'est une première, indique Stéphane Tétreault. Chaque école sera dans des sous-camps, et on aura des grosses tentes montées pour se retrouver, un peu comme au Festival du Voyageur. Ce sera notre quartier général. »

Le concept s'apparente aux Jamborees Scouts. « J'étais beaucoup impliqué dans les Scouts, et j'ai toujours fait des camps, en été et en hiver, raconte-t-il. Je voulais créer un événement dans le style des Jamborees Scouts, qui rassemblerait tous nos jeunes. »

Créer des liens

En effet, FUSION'09, c'est avant tout l'opportunité d'apprendre à se connaître entre jeunes, d'une même école et d'une école à l'autre, et ainsi développer une fierté d'appartenance à un même groupe : la DSFM.

« Puisque c'est sur deux jours, avec nuit sur place, les élèves qui viennent de loin, comme Saint-Lazare, pourront aussi venir et participer », se réjouit Stéphane Tétreault.

« On espère que les jeunes profiteront de ces deux jours pour faire des contacts, entre élèves et entre écoles », ajoute-t-il.

Mais l'objectif de FUSION'09, c'est aussi d'offrir aux élèves de la DSFM une occasion de participer à des ateliers originaux, en français. « Chaque jeune pourra suivre quatre ateliers, au choix », précise Stéphane Tétreault.

La liste des ateliers est longue. Les sportifs auront l'embarras du choix entre équitation, escrime, tir à l'arc, canotage ou escalade.

Les artistes ne seront pas non plus oubliés, avec des ateliers de peinture, arts visuels, sculpture sur bois, djembé, écriture, poésie, improvisation ou encore médias.

Quant aux amateurs de nature, ils se plairont à construire des abris, faire des feux ou randonner à vélo.

« Le camp aura aussi un aspect culturel autochtone, annonce Stéphane Tétreault. On va monter un mini-camp autochtone, avec quelques tipis et toutes sortes de surprises. »

L'événement est organisé par la DSFM, avec l'aide des conseils étudiants du secondaire. Le Conseil jeunesse provincial (CJP) et le Festival du Voyageur pourraient aussi devenir des partenaires du projet.

« Les jeunes des conseils étudiants sont impliqués dans l'organisation, mais aussi pendant le camp, remarque Stéphane Tétreault. Comme beaucoup sont en 11^e ou 12^e année, ils sont bénévoles pour encadrer les participants. »

Pour les ateliers aussi, la DSFM prévoit mettre à profit ses propres ressources : ses enseignants.

« Nous avons toutes sortes de professeurs qui sont aussi qualifiés dans d'autres domaines que l'enseignement, signale Stéphane Tétreault. C'est à eux qu'on va demander d'animer les ateliers. »

Enfin, FUSION'09 prévoit présenter un spectacle pour la soirée au camp. Et là encore, « ce sera juste entre nous autres, annonce le coordonnateur. On a assez de talents dans la DSFM, donc on va faire une grosse boîte à chansons divisionnaire. »



photo : Gracieux (Stéphane Tétreault)

Les jeunes des conseils étudiants du secondaire sont impliqués dans le projet FUSION'09

**COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE
APPEL D'OFFRES**

L'Institut Joseph-Dubuc du Collège universitaire de Saint-Boniface (Collège) invite des soumissions pour le projet suivant :

**PROGRAMME DE FORMATION EN FRANÇAIS JURIDIQUE
POUR LA NOUVELLE-ÉCOSSE**

BUT DU PROJET

Parfaire le français juridique des intervenants d'expression française de la Nouvelle-Écosse dans le domaine de la justice.

DESCRIPTION DU PROJET

Concevoir et préparer six sessions de formation d'une journée en terminologie juridique française à l'intention des intervenants d'expression française dans le domaine de la justice (juges, interprètes, greffiers, procureurs de la couronne et auxiliaires de la justice), et offrir ces sessions de formation à Halifax et Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, avant le 31 mars 2010.

Séguy, Camille. "[Bientôt la FUSION](#)". *La Liberté*. Le 11 mars 2009, page 13.